



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 avril 2026

PROCES-VERBAL

Mes chers collègues, bonsoir à tous.
Nous allons maintenant procéder à l'appel des présents.

Mme Florence LABOUREE

Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mme DENIS Angélique, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, Mme OLLIER Graziella, M. BALLANFAT Florent et Mme Sylvie GARET

Absents excusés :
Mme PAGLIA Olympe
mandataire M. GOJJARD Pascal

M. CORNEVIN Jean-Pierre
Mandataire M. BALLANFAT Florent

Absente :
Mme GALLERY Alice

Merci beaucoup, nous devons maintenant désigner un ou une secrétaire de séance, je vous propose Mme Angélique DENIS. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Il n'y en a pas je vous remercie.

Nous devons adopter le procès-verbal de la précédente séance qui s'est tenue le 20 mars. Avez-vous des questions sur ce PV ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas je vous remercie.

Quelques informations, tout d'abord. Nous allons avoir une commission plénière lundi 20 avril à 18h 30 à la salle des mariages, afin d'installer les commissions et élire les vice-présidents.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 2 juin à 19h00, ici même.

CREATION DE 6 COMMISSION PERMANENTES ET D'UNE COMMISSION PLENIERE

(Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE)

M. Florent BALLANFAT

Juste une petite remarque par rapport à la commission sociale.

Lors du dernier mandat, notre collègue l'a demandée assez régulièrement. On est donc content de la création de cette commission.

Vote : unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES DES 6 COMMISSIONS PERMANENTES

(Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – CREATION D'UNE COMMISSION ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

(Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité.

**MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION
COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS -
PROPOSITION DE COMMISSAIRES**

(Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
COLLEGE DE LA VILLENEUVE –
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE)

Mme Sylvie GARET

Comme nous n'avons pas de représentant à ce conseil d'administration, nous ne participerons pas au vote. Il en sera de même pour les rapports 5 à 8.

M. Florent BALLANFAT

Nous souhaitons profiter de la désignation du représentant au Conseil d'administration du collège de la Villeneuve pour exprimer notre vive indignation, face aux fermetures de classes annoncées et faire une déclaration.

En tant qu'élus de l'opposition, mais surtout en tant que défenseurs du service public d'éducation, nous ne pouvons rester silencieux face à la réduction programmée de nos moyens scolaires.

La décision de la DSDEN de supprimer deux classes au collège, cumulée à la fermeture de deux classes primaires, est un coup dur porté à la jeunesse dryate.

On nous oppose systématiquement la baisse de la démographie, qui ne tient pas la route. Or, à Saint-André-les-Vergers, le différentiel d'inscriptions entre 2025 et les prévisions de 2026 n'est absolument pas significatif. Nous ne sommes pas face à un effondrement, mais à une légère fluctuation que l'administration utilise cyniquement comme prétexte pour supprimer des classes.

Le collège de la Villeneuve est sacrifié pour quelques élèves, 5 par niveau.

Il est proprement scandaleux de supprimer une classe de 5ème et une classe de 4ème alors qu'un effectif de seulement cinq élèves supplémentaires par niveau suffirait à justifier leur maintien. Pour une poignée d'élèves sur un tableur Excel, on dégrade les conditions d'apprentissage de tout un établissement.

C'est une vision comptable au mépris de la pédagogie

La France reste l'un des « mauvais élèves » de l'OCDE en matière d'effectifs par classe. Pourtant, la recherche en éducation est unanime, l'allègement des classes est le levier principal pour :

- Assurer un encadrement de qualité et lutter contre l'échec scolaire.
- Prendre en charge les difficultés, la santé mentale de nos jeunes, dont la fragilité s'accroît de façon préoccupante
- Offrir aux personnels enseignants des conditions de travail dignes.

Notre rôle d'élus est d'agir plutôt que subir. Certes, la municipalité n'est pas décisionnaire pour le second degré. Cependant, pour le primaire, notre avis pèse, et pour le collège, notre voix politique doit porter.

Nous affirmons ici notre soutien total aux enseignants, aux parents d'élèves et aux personnels en grève et en action. Nous vous demandons de peser auprès du Directeur Académique (DASEN) pour refuser catégoriquement de ces fermetures qui sacrifient l'avenir de nos enfants pour une pure logique comptable.

Mme le Maire

Pour ce qui concerne les fermetures de classes, je voulais vous indiquer que j'ai apporté mon soutien aux parents d'élèves et à l'équipe enseignante.

J'ai également demandé un rendez-vous avec le DASEN qui pour l'instant ne m'a pas été accordé. Je dois le rencontrer jeudi dans un autre cadre, toutefois, je ne manquerai pas de lui faire part de mon point de vue sur la situation.

Mon point de vue n'est pas du tout le même que le sien, sachant qu'en plus nous avons des indices sociaux, qui au niveau du Collège de la Villeneuve, justifieraient un classement en REP. Il semblerait opportun de conserver des effectifs restreints dans chaque classe.

J'interviendrai en ce sens, sachant que je ne suis pas décisionnaire.

Vote : 29 voix pour

3 non-participations (Mme GARET, M. BALLANFAT + pouvoir de M. CORNEVIN)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
COMITE DE JUMELAGE DE SAINT-
ANDRE LES VERGERS – DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

(Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : 29 voix pour
3 non-participations (Mme GARET, M.
BALLANFAT + pouvoir de M. CORNEVIN)

**Départ de Mme OLLIER Graziella
Donne pouvoir à M. VANARET Florian**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
SAINT-ANDRE ANIMATION LOISIRS –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : 29 voix pour
3 non-participations (Mme GARET, M.
BALLANFAT + pouvoir de M. CORNEVIN)

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DE LA COMMUNE AU COMITE DE
TOURISME DE LA REGION DE TROYES**

(Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : 29 voix pour
3 non-participations (Mme GARET, M.
BALLANFAT + pouvoir de M. CORNEVIN)

**DESIGNATION DES DELEGUES DE LA
COMMUNE AU COMITE DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE
L'AUBE (SDEA)**

(Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

**DESIGNATION DES DELEGUES DE LA
COMMUNE DE SAINT-ANDRE LES
VERGERS AU TITRE DE LA
REPRESENTATION DE TROYES
CHANMPAGNE METROPOLE AU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES
EAUX DE L'AUBE (SDDEA)**

(Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

**AVENANTS AUX MARCHES RELATIFS
A LA FOURNITURE DE DENREES
ALIMENTAIRES POUR LA CUISINE
CENTRALE – AUTORISATION A
SIGNER**

(Rapporteur : M. Didier PERRARD)

Vote : unanimité

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA
COMPETENCE DONNEE A MME LE
MAIRE EN APPLICAITON DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE À 19h30

La Secrétaire de Séance,
Mme DENIS Angélique